

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 231

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Projet de Renouvellement Urbain de "Centre Nord-Marseille 1er, 2ème, 3ème et 6ème arrondissements" : approbation de la version définitive de l'avenant n° 2 de clôture à la convention pluriannuelle.

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
139 19**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 17 du 26 juin 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental a approuvé :

- l'avenant national n°2 de clôture à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine de « Centre Nord- Marseille 1er, 2 ème, 3 ème et 6 ème arrondissements » représentant une participation départementale globale de 5.867.901 €,
- l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de financement à passer entre le Département des Bouches-du-Rhône et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour le Projet de Rénovation Urbaine de « Centre Nord- Marseille 1er, 2 ème, 3 ème et 6 ème arrondissements » fixant la contribution départementale à ce projet à la somme globale de 4.894.824 € ainsi que les modalités de son versement en faveur du GIP.

Ce dernier avenant a été signé le 5 octobre 2015.

OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport a pour objet d'approuver la signature de la version définitive de l'avenant national de clôture n°2 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine de « Centre Nord-Marseille 1er, 2 ème, 3 ème et 6 ème arrondissements ».

En effet, après que la Commission Permanente ait approuvé le 26 juin 2015 ledit avenant, un certain nombre de modifications ont été apportées à son contenu, à la demande de l'ANRU.

Ces modifications, relativement mineures, visent à :

- ajouter un signataire à la convention, à savoir Logis Méditerranée,
- augmenter le nombre de logements sociaux à réhabiliter (171 au lieu de 166),
- diminuer le nombre d'équipements à améliorer et à créer (3 centres sociaux ou maison pour tous au lieu de 4, 1 crèche au lieu de 2),
- supprimer, au titre de la reconstitution de l'offre, l'opération Abadie « 6/8 rue du Poirier », sous maîtrise d'ouvrage du Nouveau Logis Provençal,
- modifier la maîtrise d'ouvrage des opérations de construction « îlot Hoche Caire » (Logis Méditerranée au lieu de 13 Habitat) et « 29, rue d'Aubagne » (Marseille Habitat au lieu de ADOMA),
- maintenir un volume important de PLAI malgré les difficultés d'équilibre financier rencontrées par les bailleurs dans les opérations de création de logements locatifs sociaux en centre ancien dégradé,

- supprimer l'opération « îlot Korsec » au titre de l'accession à la propriété et diminuer le nombre des accessions aidées (22 au lieu de 42), en précisant leur mode de financement,
- modifier les taux de financement de l'ANRU en ce qui concerne l'aménagement et la création d'espaces publics ainsi que pour les équipements publics,
- préciser les dates d'éligibilité des dépenses et le calcul de l'assiette subventionnable des opérations relatives aux îlots dégradés Korsec et Abadie 1,
- augmenter la participation de l'ANRU au déficit généré par les opérations de restructuration d'îlots dégradés portées par la Ville via la Soléam (Abadie sur le Panier et Korsec à Belsunce) et l'EPAEM (îlot Bon Pasteur),
- apporter des modifications aux contreparties cédées à Foncière Logement, l'AFL faisant valoir ses droits sur le site de l'îlot Korsec pour 38 logements,
- légèrement minorer la participation financière globale de l'ANRU qui passe de 30.880.051 € à 30.879.638 €
- porter la date limite de clôture pour la demande de premier acompte au 30 juin 2018 pour l'opération de requalification de l'îlot Hoche Caire.

Ces modifications n'ont aucune incidence sur la participation financière du Département qui reste fixée à 5.867.901 €.

Vous trouverez en annexe au présent rapport, la version définitive de l'avenant national n°2 de clôture à la convention pluriannuelle du Projet de Rénovation Urbaine de « Centre Nord- Marseille 1er, 2ème, 3ème et 6ème arrondissements » associée à sa nouvelle maquette financière, représentant une participation départementale globale inchangée de 5.867.901 €.

PROPOSITION

Au bénéfice de ce qui précède et sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville, je vous propose :

- d'approuver l'avenant national n°2 de clôture à la Convention pluriannuelle de mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine de « Centre Nord- Marseille 1er, 2ème, 3ème et 6ème arrondissements » dans sa version définitive, annexée au rapport,
- de m'autoriser à le signer.

Ce rapport est sans incidence financière.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL